

**Arrêté ministériel portant reconnaissance des  
qualifications prévues par le décret du 19 juillet 1991  
relatif à la carrière des chercheurs scientifiques**

**A.M. 25-10-2022**

**M.B. 18-01-2023**

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles,

Vu le décret du 19 juillet 1991 relatif à la carrière des chercheurs scientifiques ;

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 18 novembre 1991 portant exécution du décret du 19 juillet 1991 relatif à la carrière des chercheurs scientifiques ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 septembre 2019 fixant la répartition des compétences entre les Ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française, article 79, § 1<sup>er</sup>, 19<sup>o</sup> ;

Vu les propositions introduites par l'institution universitaire,  
Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - En vertu du décret du 19 juillet 1991 relatif à la carrière des chercheurs scientifiques, les niveaux de qualification suivants sont reconnus aux personnes citées ci-dessous :

Niveau B : CHARGE DE RECHERCHE

REBOURSIERE Loïc.

Niveau C : CHERCHEUR QUALIFIE

SEDDATI Omar.

**Article 2.** - Les tableaux annexés au présent arrêté fixent pour les personnes visées à l'article 1<sup>er</sup> :

- la date de reconnaissance de niveau, sous la rubrique «DATNIV» ;
- l'ancienneté scientifique, calculée en années et mois, dans les colonnes «AN» et «M».

Bruxelles, le 25 octobre 2022.

Pour la Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles

Par délégation

E. GILLIARD,

Directeur général

CHARGE DE RECHERCHE								
NIV	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	TITRE	ETABL	AN	M	DATNIV
B	REBOURSIERE	Loïc	22.01.1982	Docteur en art et sciences de l'art	UMONS	7	7	01.05.2022

CHERCHEUR QUALIFIE								
NIV	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	TITRE	ETABL	AN	M	DATNIV
C	SEDDATI	Omar	18.04.1986	Docteur en sciences de l'ingénieur et technologie	UMONS	8		01.05.2022

Tableau annexé à l'arrêté ministériel du : 25 octobre 2022.